

CSC n° T/18/0357 - Aubépines - Toit et Moi
Aubépines - T/18/0357

CAHIER SPÉCIAL DES CHARGES
CLAUSES TECHNIQUES
Addendum au cahier spécial des charges

Lot 1 : démolition du parking collectif
Lot 2 : plantations

Localisation :	rue des Aubépines, section B, n°1054 A 5 7340 Paturages
Maître de l'ouvrage :	Toit et Moi Immobilière sociale de la région montoise SCRL place du chapitre 2 7000 Mons
Auteur de projet :	A&G Atelier d'Architecture SPRL boulevard Initialis, 15 7000 Mons

07.23.2 Gestion des déchets de démolition avec un inventaire limité aux déchets dangereux

07.23.2a Mise en C.T.A. ou C.E.T. de déchets dangereux de démolition - gestion avec un inventaire limité

DESCRIPTION

- Définition / Comprend

Une évaluation de la nature et des quantités de déchets dangereux qui devraient être rencontrés lors de l'exécution des travaux a été réalisée et donne lieu à l'inventaire des déchets de démolition dangereux joint au cahier spécial des charges, ainsi qu'à un poste spécifique au métré.
Inventaire amiante destructif dressé par Pegase Environnement le 19/02/2021.

Les déchets concernés par cette catégorie sont les déchets dangereux.

EXÉCUTION / MISE EN ŒUVRE

- Prescriptions générales

Lorsque l'inventaire des déchets de démolition est limité aux déchets dangereux, la gestion des déchets de démolition s'effectue en faisant une distinction entre les déchets dangereux et les autres types de déchets :

Mise en C.E.T. ou C.T.A. de déchets dangereux
Gestion des déchets autres que dangereux

Le paiement s'effectue au prix du poste sur base de la quantité renseignée sur les bons ou factures délivrés au lieu de destination. Le prix pour ce poste comprend également le chargement, le transport et le déchargement au lieu de destination.

07.23.2a.01	Mise en C.T.A. ou C.E.T. de déchets dangereux de démolition - gestion avec un inventaire limité	QP 5,300 m
--------------------	--	-------------------
